

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Jusqu'il y a peu de temps, le mot «hybride» avait une connotation positive. Les voitures ainsi qualifiées, fonctionnant à l'essence ou à l'électricité selon les circonstances, allaient sauver la planète – car l'électricité est réputée être une énergie propre, même si les écologistes s'opposent systématiquement à tout ce qui est susceptible de la produire.

Pourtant une autre expression, inquiétante celle-ci, s'est répandue au cours de ces deux dernières années: guerre hybride. Intensément propagée par les officines de propagande atlantistes, elle désigne presque exclusivement la riposte stratégique russe à la suite des troubles qui ont fait éclater l'Ukraine. On tente ainsi de nous convaincre que le génie du Mal qui hante les sombres couloirs du Kremlin se lance à l'assaut du monde occidental en recourant à des tactiques inédites, sophistiquées et sournoises, alliant opérations militaires classiques, guérilla menée par des mercenaires et autres groupes armés non identifiés, colonnes de blindés déguisées en convois humanitaires, déstabilisation financière internationale et désinformation massive inondant les médias mondiaux.

Cette description contient sa part de fantasmes, mais aussi, peut-être, de vérité. La réalité commande cependant d'admettre qu'il n'y a là rien d'inédit, et encore moins de spécifiquement russe. N'est-ce pas exactement ainsi que les Américains et leurs alliés ont agi en Ukraine, non pas pour réagir à la révolution du Maïdan mais pour la susciter? N'y a-t-il pas guerre hybride lorsqu'on déstabilise un pays en excitant et en orientant la contestation populaire, en accordant des soutiens financiers et logistiques aux manifestants, en s'alliant avec des milices nationalistes qui, partout ailleurs, auraient été jugées infréquentables, en incrustant une vision unilatérale des événements dans les médias occidentaux, puis en débarquant avec des conseillers militaires une fois le régime renversé?

D'autres pays et d'autres régions du monde ont fait les frais de tels agissements, qui semblent désormais constituer la norme des conflits modernes – même si la sournoiserie est au moins aussi ancienne que le cheval de Troie. La déstabilisation du pourtour sud et est de la Méditerranée, qui a fait sombrer nombre d'Etats dans le chaos et la guerre civile et a entraîné de graves répercussions pour l'Europe, illustre aussi la notion de guerre hybride, avec ses fausses informations, ses vraies bombes et sa manipulation massive des populations.

Si notre continent redoute des formes non conventionnelles de guerre, ce n'est pas vers la Russie qu'il devrait regarder, mais plutôt du côté de la Turquie. Alors que les Etats-Unis déstabilisent l'Europe de manière indirecte et à moyen terme (ce qui nécessiterait évidemment aussi qu'on s'en préoccupe), le gouvernement turc, lui, menace directement et immédiatement l'Europe en déclarant que, si l'on refuse ses exigences, il ouvrira toutes grandes les vannes de l'immigration vers les Balkans. Près de trois millions de migrants sont déjà sur le territoire turc, prêts à servir – involontairement – d'armes de destruction massive. Les commissaires européens, qui craignent désormais que la moindre surdose d'invasion ne soulève une révolte qui anéantirait leur règne, rampent

à tour de rôle aux pieds du président Erdogan, promettant d'ajouter des milliards d'euros supplémentaires à ceux que la Turquie touche déjà depuis des années grâce à son éternel statut de «candidate à l'adhésion»¹. Mais qui nous dit que le maître chanteur se contentera de notre argent?

Pollux

¹ Voir notamment *Le gang d'Erdogan*, article de Romain Edessa publié le 9 février 2016 sur le site *Causeur.fr* (<http://www.causeur.fr/erdogan-migrants-turquie-europe-36681.html>).

Réforme de l'orthographe

Il était temps! Nos amis français, ayant renoué avec la croissance économique, vaincu le chômage et résolu les problèmes liés à la vague migratoire, ont pu enfin s'attaquer à la question prioritaire de l'**orthographe**, qu'ils avaient honteusement négligée depuis plus de quinze ans.

La question doit commencer par un constat: la langue française est compliquée. La graphie de certains mots ne correspond pas à leur prononciation et il y a une part d'arbitraire dans leur orthographe. Il n'y a pas de bonnes raisons d'écrire des *ayants droit* sans trait d'union, et avec un «s» à *ayant*, ni *événement* avec deux accents aigus, ni *imbécile* avec un seul «l» alors qu'*imbécillité* en prend deux.

Il y a en revanche des raisons étymologiques d'écrire *rhétorique*, *rhododendron*, *rhapsodie* ou *rhinite*, parce que ces mots viennent du grec et que la lettre «ρ» (rhô) avec un esprit rude a donné des mots débutant par «rh». Mais même cette raison est une convention arbitraire. Pourquoi la lettre grecque «φ» (phi) a-t-elle donné naissance à des mots français commençant par «ph»? On pourrait écrire *Foto*, comme les Allemands ou *farmacia* comme les Italiens.

Il faut des règles dont la permanence relative permette à un lecteur du XXI^e siècle de lire sans difficulté une comédie de Molière, quand bien même celui-ci écrivait *des enfans* alors qu'on écrit aujourd'hui *des enfants*. Mais les règles ont une autre utilité et c'est d'ailleurs pour ce motif qu'elles sont décriées: elles permettent de démasquer l'**inculture**.

Pour les réformateurs, la culture est un privilège de classe, ou de caste, et le respect des règles est de nature à *stigmatiser* ceux qui n'ont pas bénéficié, par manque de moyens financiers ou à cause d'un milieu social défavorisé, des bienfaits de M. Littré et de M. Grevisse.

Il n'est pas nécessaire de croire en l'existence d'un complot international visant à éradiquer la civilisation européenne au profit d'une gouvernance mondiale dirigée par les marchands. Il suffit de constater la baisse inéluctable des exigences scolaires dans tous les domaines de la connaissance et la haine des pédagogues contemporains pour toutes les règles, si ce n'est celle de l'épanouissement des élèves. Le plus grotesque de cette réforme de l'orthographe est qu'elle sera **facultative**! Ils n'ont même pas le cran de nous imposer leurs *ognons* et leurs *nénufars*! Le refus des normes est poussé à son comble. Il ne faut brimer personne et chacun écrira comme il le voudra.

Mais ces cuistres ne se rendent pas compte que cette liberté contribuera à enfermer définitivement dans un ghetto tous ceux qui auront choisi d'adopter, volontairement ou inconsciemment, l'orthographe rénovée. Car les autres, ceux qui continueront à mettre un circonflexe sur *faîte* et sur *maître*, vont considérer les «réformés» comme des ploucs qui, par paresse ou par inculture, se seront refusés à un effort, celui d'apprendre l'orthographe française.

Claude Paschoud

Les nouvelles aventures...

Danger public

Dieudonné Mbala Mbala, humoriste pour les uns, polémiste raciste et antisémite pour les autres, devait donner son nouveau spectacle, *En paix*, en Thaïlande et à Hongkong fin janvier. Il en a été empêché. Dans le premier cas, le spectacle a été annulé à la suite de l'intervention des ambassadeurs d'Israël et de France. Dans le second cas, ce sont les consuls des mêmes pays qui ont obtenu des autorités la mesure d'interdiction.

Après ça, on s'étonnera que des «complotistes» voient partout la main d'un Etat dont l'influence semble inversement proportionnelle à son importance géographique et démographique, et prétendent que la France est à la botte de l'Etat en question.

Encore le Congrès juif mondial

On se souvient que le Congrès juif mondial, alors présidé par Eric Bronfman, s'était déchaîné contre les banques suisses et la Suisse elle-même dans les années nonante à propos de l'affaire des fonds en déshérence.

Le revoilà sur pied de guerre, par l'intermédiaire de son actuel président Ronald Lauder, qui brandit la foudre contre le Musée des Beaux-Arts de Berne pour une affaire d'œuvres d'art, connues sous le nom de collection Gurlitt. Le chef du CJM affirme que ces œuvres, que le musée bernois a accepté d'héberger en partie, ont été volées à des juifs par les nazis. Du coup, selon le *Temps*¹, l'important personnage «accuse la Suisse de fermer les yeux sur des crimes qui se perpétuent au travers du commerce, et de l'exposition d'œuvres spoliées sous le Troisième Reich».

J'ignore si les accusations de M. Lauder concernant les tableaux acceptés par le Musée des Beaux-Arts de Berne sont fondées ou non – ce dernier s'en défend et je ne vois pas de raison de ne pas le croire, mais on n'est jamais sûr de rien. Ce qui m'intéresse, c'est l'attitude du président du CJM, rapportée par le *Temps*:

De quoi attiser la colère du Congrès juif mondial. «Derrière chacune de ces pièces se cache un meurtre, tonne Ronald Lauder. Il y a une cour plus importante encore que celle de la justice. C'est la cour de la conscience.» Le président plaide pour que l'ensemble de la collection Gurlitt reste en Allemagne et qu'elle fasse l'objet d'une vente aux enchères, dont le revenu serait distribué à la communauté juive allemande et à Israël: «Il est temps de permettre aux fantômes de reposer en paix.»

Nous voudrions bien nous aussi que les fantômes reposent en paix. Mais ce n'est pas en les utilisant à tout bout de champ pour obtenir des sous que Ronald Lauder et ses pareils vont leur apporter le repos.

Mariette Paschoud

¹ <https://www.letemps.ch/suisse/2016/02/03/oeuvres-art-spoliees-colere-president-congres-juif-mondial-contre-berne>.

En direct de Sirius

Traîtres, imbéciles utiles, et grands préoccupés de «complotisme»

(Nous voilà bien!)

Souvent liés, les deux premiers termes du titre et leurs dérivés, très usités sur *Sirius*¹, tendent à revenir à la mode pour expliquer les étrangetés qui courent dans nos pays et accourent à nos frontières. Ils vont jusqu'à s'égarer dans les lignes de la presse épaisse. La bonne nouvelle, c'est qu'il appert qu'au sujet de la «gouvernance» il y aurait désormais comme un doute en dessous des nuages; la mauvaise, c'est que la Méduse va faire ce qu'il faut pour rendormir les peuples et poursuivre son programme d'asservissement.

BFM TV fournit un superbe exemple d'une telle entreprise en France soumise, en nous présentant dans deux documents odieux-visuels les interventions d'un agent de la gouvernance, spécialiste proclamé de la lutte contre le «complotisme»: six minutes à endurer une anthologie de dialectique technocratique, au cours de laquelle on peut apprécier ses prestations désopilantes mais inquiétantes aussi par ce qu'elles nous disent du niveau du bonhomme et par ce qu'elles nous indiquent du dangereux désarroi du système; six minutes que le lecteur de la version sur «support informatisé»² voudra bien découvrir sur:

http://www.conspiracywatch.info/Pourquoi-les-theories-du-complot-cartonnent_a1531.html

Celui qui visionne d'abord le court-métrage du bas y découvre un *gate-keeper* (Gardien de la Porte, en langue de Sam; pour nous un Zélé Serviteur du Dogme). Gérald Bronner, sociologue (et guette qui perd), lui apprend que «les théories du complot sont (...) peut-être presque aussi anciennes que l'humanité – j'en sais rien (sic!)», confirmant ainsi que ça fait des millénaires qu'on soupçonne des choses pas nettes, pour enchaîner en apothéose par: «[Ce qui] y'a d'spécifique aujourd'hui, c'est (...) à la fin des années 1990 (...) la dérégulation du marché d'l'information que constitue internet. C't à dire que ces théories existaient auparavant [mais elles étaient] interdites de cité (...) par les journalistes comme vous ou éventuellement par les universitaires comme moi³... par ceux qu'on appelle les *gate-keepers* sur le marché de l'information. Et aujourd'hui, ben, les vannes... sont totalement ouvertes.» A la rapporteuse curieuse de savoir comment ces théories peuvent être aussi convaincantes, notre zélateur explique qu'elles apportent «une grande satisfaction intellectuelle pour celui qui les endosse... [Elles sont fondées]

sur un effet de “dévoilement”. [On vous dit] “v’voyez: cet élément-là (...) et cet autre élément-là de l’histoire vous paraissent disparates, mais, en réalité, ils sont reliés dans l’ombre par une logique que moi je vous dévoile.” [Et tout à coup], vous avez l’impression – ben – d’en savoir un peu plus que les autres. [L’autre élément très important], c’est que ça permet de redistribuer les cartes (...) Vous avez tout à coup une nouvelle lecture géopolitique du monde (...) Ça vous permet de croire que vous comprenez le monde avec des catégories très simplistes.»

Parce que courir sus à Saddam Hussein au prétexte qu’il aurait été à la tête d’un «Etat voyou» doté d’«Armes de Destruction Massive» et du nécessaire à transfuser le sang des nouveau-nés des maternités du Koweït aux blessés de sa Garde Républicaine (propagande de la précédente guerre du Bien contre l’Irak), ça n’entre pas dans le domaine des «catégories très simplistes»?!

Voyons maintenant quelques extraits du texte introductif au reportage du haut: «[La défiance des lycéens] à l’égard des médias traditionnels est profonde.» Exemple: «On se demande à qui profite le crime? Quand on voit qu’après les attentats la cote de popularité de Hollande augmente et que les médias se font plein d’argent, on se pose des questions.» Et *BFM* de déplorer: «Ces questions sont lourdes de sous-entendus!»

Serait-il déconseillé de les émettre?

On observe au sein du reportage ce que les lycéens pensent des médias: «[Ils] servent que d’intermédiaires entre la masse et les élites et les lobbies... Les gens qui disent la vérité, dans c’monde... ils s’ront pas télévisés.» Et «ne croyez pas tout ce que les médias vous balancent».

On a finalement de la peine pour Iannis Roder, cet enseignant du Neuf-Trois préoccupé de ce que les jeunes manquent d’outils pour interpréter les informations: «Il va falloir mettre le paquet sur l’enseignement *aux* médias (sic): qu’est-ce que qu’un média, qu’est-ce qu’une information, comment avoir une formation fiable?»

Autant de bonnes questions dangereuses à poser...

Max l’Impertinent

¹ En respectant le contexte: de 1998 à la parution de ce texte, vingt-deux occurrences pour traître et cent six pour imbécile (toujours utile à quelque chose ou à quelqu’un) en incluant quelques-uns de leurs dérivés: félon et trahison pour le premier terme; «autruche», «binaire», «braves gens», Candide, candeur, «cocu», couillon, couillonade, crédulité, «dindon», idiot, «gentil», jocrisse, Lenaïf (personnage de Sirius), naïf, naïveté, simple et simplicité pour le second, tirés à part et refusés inclus, mais en omettant les récurrences dans un même texte.

² Le fidèle de Gutenberg voudra bien me croire sur parole.

³ Modestie qui l’honore.

Du nouveau dans la «réinfosphère»

Je viens de découvrir un nouveau site de «réinformation» baptisé *Antipresse*¹, qui porte chaque dimanche, depuis le 6 décembre 2015, un regard non conformiste sur des sujets d’actualité. Le site est animé d’une part par Slobodan Despot, directeur des éditions *Xenia* de Sion, écrivain suisse d’origine serbe, «l’un des rares à combattre le politiquement correct de tous bords, de gauche comme de droite», selon Wikipédia; d’autre part

par Jean-François Fournier, journaliste, ancien rédacteur en chef du *Nouvelliste*, directeur de la *Revue automobile suisse* et d'«un blog d'extrême droite inspiré par les thèses de l'Eglise traditionaliste (sic) Ecônarde», toujours selon Wikipédia, dont la soumission au conformisme le plus épais n'est plus à démontrer. L'abonnement est gratuit – mais les dons sont les bienvenus, naturellement. Il suffit de suivre le lien indiqué en note pour s'inscrire.

Avec *Antipresse*, «le dimanche, on doute». Et on se sent moins seul.

Je profite de l'occasion pour rappeler l'existence d'un autre site de «réinformation» qui mérite aussi votre attention. *Polémia*², sous l'égide de Jean-Yves Le Gallou – revenu de la politique de parti après son expérience au Front national de Jean-Marie Le Pen, puis au Mouvement national républicain de Bruno Mégret –, publie régulièrement des articles qui vont à contre-courant du prêt-à-penser. C'est la Fondation Polémia qui organise chaque année la cérémonie des Bobards d'or, à l'occasion de laquelle sont «récompensés» les journalistes et les médias les plus menteurs et les plus politiquement corrects. Là aussi, il suffit de se rendre sur le site indiqué en note pour s'inscrire à la *Lettre de Polémia*.

Faites-vous plaisir!

M.P.

¹ <http://www.antipresse.net/>.

² <http://www.polemia.com/>.

Sans repères

«Homme, tu n'es que poussière, et tu rentreras dans la poussière.»

Genèse III, 19.

S'il fallait définir la société présente en Europe, nous pourrions dire que c'est une société sans plus aucun repère. Et c'est sans doute la raison pour laquelle les contradictions y abondent, bien qu'elles ne soient plus perçues comme telles. Pareil refus de l'exercice de la logique équivaut à un refus de l'intelligence. Le non-sens triomphe là où l'intelligence est étouffée ou asservie.

Prenons seulement deux exemples: l'écologie et l'agriculture. La première est en vogue, mais à condition qu'il ne s'agisse que de la nature, non de celle de l'homme... Car qu'y a-t-il de plus éloigné de l'écologie que le pseudo-mariage entre personnes de même sexe? La seconde est opprimée au point de contraindre cette frange de la population, dont le travail n'a pas à démontrer son utilité sociale, en France notamment, à vendre ses produits au-dessous du prix de revient. Il faut que des agriculteurs manifestent, bloquent des réseaux routiers et des grandes surfaces commerciales pour que cette contradiction soit entendue. Il est difficile de poursuivre l'absurdité d'une politique économique plus loin!

L'Europe dite «unie» défait les nations, lézarde le principe de souveraineté étatique, et c'est à ce «machin» que certains, ici-même, voudraient nous voir adhérer! Si, chez nous, le bon sens a encore, dans la vie publique, quelque influence, même restreinte, c'est très certainement à la préservation de notre souveraineté que nous le devons.

Mais le danger subsiste. L'actuel afflux migratoire ne sera pas maîtrisé par de simples sentiments humanitaires. Il faut comprendre cet événement comme une menace durable qui, à terme, est capable de détruire l'Europe comme entité politique. Pour le comprendre, il faut le voir de haut, c'est-à-dire sous l'angle spirituel. C'est la raison pour laquelle je terminerai mon propos par une longue citation de Dom Prosper Guéranger, OSB¹, extraite de son *Année liturgique* à la date du jeudi de la sexagésime:

Les invasions étrangères ont toujours été amenées par les crimes des hommes, et il n'en est pas une seule qui n'atteste la suprême équité avec laquelle Dieu gouverne le monde. (...) L'Empire romain avait accumulé les crimes jusqu'au ciel; l'adoration de l'homme et la licence effrénée des mœurs avaient été portées au dernier degré dans les nations qu'il avait perverties. Le christianisme pouvait sauver les hommes dans l'Empire, mais l'Empire lui-même ne pouvait devenir chrétien. Dieu le voua au déluge des barbares. (...) Les forces des exécuteurs de la vengeance céleste avaient eux-mêmes l'instinct de leur mission, et ils prenaient le nom de «Fléaux de Dieu». Plus tard, (...) Dieu déchaîna sur les nations chrétiennes d'Orient le fléau de l'islamisme, sans épargner même Jérusalem, Antioche et Alexandrie...

C'est notre tour maintenant, nations occidentales, si nous ne revenons pas au Seigneur notre Dieu. Déjà les cataractes du ciel sont entr'ouvertes, et le flot vengeur de la barbarie menace de se précipiter sur nous.

Dom Prosper Guéranger termine cette réflexion par cet extrait du Psaume 2: *Servez le Seigneur dans la crainte; embrassez sa loi, de peur que vous ne périissiez quand sa colère s'allumera soudain.*

Les plus graves problèmes de la terre ont leur solution... dans le ciel. Consultons donc le ciel!

Michel de Preux

¹ Ordre de Saint-Benoît (rééd.).

Dernière cartouche?

C'est la grande mode en France: les personnalités politiques qui, pour une raison ou pour une autre, doivent quitter leur poste dans des circonstances peu glorieuses ou voient baisser leur cote de popularité dans les sondages écrivent un livre destiné à leur rendre leur blancheur Persil et à convaincre les électeurs qu'ils ont fait leur examen de conscience, qu'ils ont compris leurs erreurs voire leurs fautes, qu'ils ne retomberont plus jamais dans leurs errances et qu'on peut donc voter pour eux en une prochaine occasion en toute sécurité. Ou alors, leur littérature prend des allures de règlement de comptes.

Si j'en crois les comptes rendus que j'ai lus sur le dernier livre de Nicolas Sarkozy, *La France pour la vie*¹ appartient à la première catégorie. Bien entendu, ce livre ne se veut pas un acte de candidature à l'élection présidentielle de 2017 – ce n'est pas le genre de M. Sarkozy, voyons! Non, l'ancien président de la République française fait simplement son mea culpa pour ses erreurs, ses lenteurs, ses promesses non tenues, ses comportements inadéquats.

Lors de son retour en politique en automne 2014, Nicolas Sarkozy avait manifesté qu'il se sentait le devoir de réapparaître, compte tenu de l'état de la France. Il se sacrifiait, en quelque sorte. Certes, il ne se présentait pas en homme providentiel – il est bien trop modeste pour cela – mais il pensait pouvoir faire quelque chose. Il s'attendait probablement à un accueil enthousiaste, compte tenu de la faible popularité de François Hollande et de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Hélas! Les Français, ces ingrats, ne furent pas au rendez-vous. En octobre 2014, les sondages lui donnaient 31% d'avis favorables et, fin décembre 2015, sa cote était tombée à 21%.

Son livre constitue donc une tentative désespérée de récupérer, par une humilité feinte et un repentir fallacieux, une estime qu'il ne mérite pas.

Les Français se laisseront-ils duper une nouvelle fois?

M.P.

¹ Plon, 25 janvier 2016.

Réflexion lente

Du temps déjà ancien de mes études de droit, il était enseigné que les contrats devaient être respectés. C'est le principe *pacta sunt servanda* et il était simple à comprendre. On disait: «Si vous n'êtes pas sûr de vouloir conclure, ne signez pas, ne dites pas: oui!» Mais peu à peu, sous la pression des associations de consommateurs, ont été introduites dans la loi plusieurs dispositions permettant à l'acquéreur d'un bien mobilier ou d'un service qui lui a été proposé chez lui, ou sur son lieu de travail, ou lors d'une manifestation publicitaire liée à une excursion, de **révoquer** son offre ou son acceptation.

C'est ainsi qu'on a introduit dans le Code des obligations, le 1^{er} juillet 1991, les articles 40a à 40g, qui permettent au consommateur, **à certaines conditions**, de changer d'avis dans un délai de sept jours après avoir signé le contrat. Est-ce une exception au principe *pacta sunt servanda*? La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats ne semble elle-même pas très au clair sur ce point. Dans son rapport du 14 novembre 2013, elle commence par écrire: «La commission ne considère pas le droit de révocation qu'elle souhaite introduire comme une exception au principe général qui veut que les accords doivent être respectés (*pacta sunt servanda*) mais comme une condition essentielle et une justification de ce principe.»¹ Plus loin: «Comme sous le droit en vigueur, le droit de révocation est un droit formateur unilatéral de révoquer la manifestation de volonté (et non le contrat).»²... Mais quelques pages plus loin, au sujet du contrat des art. 406a et suivants du Code³: «Jusqu'à l'expiration du délai de révocation, le contrat existe mais sous réserve que le mandant ne fasse pas usage de son droit de révocation: il ne serait pas possible de révoquer un contrat qui n'existerait pas.»⁴

Finalement, les experts de la couronne ne savent pas eux-mêmes si les contrats conclus sont pourvus d'une condition suspensive ou d'une condition résolutoire, si la révocation est un retrait de son offre (ou de son acceptation), qui empêche donc le contrat de naître, ou une révocation du contrat lui-même, qui tue l'accord qui venait de naître.

Ce qui devait être une protection des consommateurs est devenu, à l'usage, un piège subtil. Les gens n'y ont rien compris. Ils se sont imaginé qu'on pouvait signer n'importe quel contrat n'importe où et changer d'avis dans un certain délai. Il a fallu leur expliquer que le contrat conclu au Comptoir suisse pour l'achat d'un salon en cuir ne pouvait être annulé unilatéralement; ni la proposition d'assurance sur la vie conclue à leur domicile par un vendeur insistant, **ni le contrat conclu par téléphone!**

A la suite de l'initiative déposée le 21 juin 2006 par le conseiller aux Etats Pierre Bonhôte, le Parlement a accepté d'étendre le droit de révocation aux engagements pris «par téléphone ou par un moyen semblable de télécommunication vocale instantanée»⁵.

Mais le Parlement a profité de cette modification pour étendre de **sept à quatorze jours** le délai de réflexion au cours duquel le consommateur est autorisé à renoncer au contrat conclu.

Après d'âpres débats, et malgré une recommandation européenne, le Parlement a renoncé à étendre à tous les contrats conclus à distance (notamment les contrats conclus par internet) la règle sur le droit de révocation. Les associations de consommateurs sont consternées. Dans le dernier numéro de *Bon à savoir*⁶, Mme Barbara Venditti écrit: «Il reste malheureusement certains domaines où il lui [au consommateur] est **malheureusement** impossible de revenir en arrière. On pense surtout aux commandes passées sur internet. Sur ce point, la Suisse accuse **un retard évident** sur l'Union européenne où les consommateurs peuvent exercer leur droit de rétractation dans un délai de quatorze jours.»

Le problème est double. Faut-il étendre le droit de rétractation aux contrats conclus à distance, notamment par internet, voire à tous les contrats? Ce droit de rétractation, ce temps de réflexion, doit-il durer trois, sept ou quatorze jours?

Sur le premier point, les jérémiades de Mme Venditti n'ont pas de fondement. Le consommateur qui surfe sur la toile dans son fauteuil n'est pas soumis à la pression psychologique du vendeur qui l'incite à signer immédiatement. Il peut prendre son temps, comparer les offres, et finalement commander calmement en toute connaissance de cause. S'il veut réfléchir sept ou quatorze jours, il peut le faire avant la commande. De ce point de vue, et s'il existe un délai de rétractation, on pourrait plutôt en faire bénéficier l'acheteur au Comptoir suisse ou au Salon des Arts ménagers, ou encore l'acquéreur d'une voiture automobile qui subit de la part du vendeur rétribué à la provision une pression à laquelle il croit pouvoir n'échapper qu'en signant le contrat.

Une autre question est l'allongement du temps de réflexion pendant lequel l'acquéreur peut renoncer à l'achat. Pense-t-on vraiment que le consommateur est inapte à juger si son acceptation était raisonnable pendant les sept jours qui suivent son achat, mais que son intelligence sera plus vive pendant la semaine suivante? Déjà qu'on le traitait (à l'époque des sept jours) comme un demeuré, il passe aujourd'hui pour un idiot intégral.

Mais il y a plus grave: le vendeur imprudent va offrir sa prestation sans attendre, mais au jour de la rétractation du client, dans le délai légal, il faudra restituer l'objet, éventuellement payer un loyer s'il a été utilisé. Et s'il s'agit d'une prestation qui ne peut être restituée? Quid? Le CD ou le livre a pu être copié. Qu'en est-il des droits intellectuels?

Le vendeur prudent va refuser de livrer l'objet (dont le consommateur a pourtant un besoin urgent) avant le délai allongé de quatorze jours. L'agence matrimoniale va refuser d'effectuer une recherche dans son fichier ou de mettre en relation deux adhérents de son organisation avant quatorze jours. Il lui est même interdit d'accepter un paiement avant cette échéance, alors même que le mandant est impatient de rencontrer l'âme sœur.

Et voilà comment le consommateur, considéré comme un débile incapable de prendre une décision d'achat raisonnable sans y réfléchir longuement, se tire une balle dans le pied, volontairement, en repoussant d'une semaine supplémentaire le délai de livraison du produit convoité.

L'expérience a démontré que toute invention législative destinée à «protéger» une partie de la population, réputée faible, contre une autre, jugée plus puissante, se retourne contre les intérêts de la partie protégée. C'est ainsi que les règles instituées pour lutter contre les abus dans le secteur locatif ont découragé les investisseurs de construire des logements, lesquels sont devenus **donc** rares... et chers! C'est de même pour cette raison que les règles interdisant, en France, le licenciement d'un employé en CDI empêchent l'embauche et aggravent le chômage.

Claude Paschoud

¹Feuille fédérale, FF 2014 897, chiffre 3.1.

²Ibid, page 904 chiffre 5.1.

³Mandat visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat.

⁴FF 2014 916.

⁵Art. 40b al. 1 lettre d (RO 2015 4107).

⁶*Bon à savoir* n° 2 (février 2016), page 24.

Bricoles

Où sont les vertus?

Dans la *Nation* du 22 janvier, Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise, se penche sur l'initiative de l'Union démocratique du centre «pour le renvoi effectif des étrangers criminels», sur laquelle nous voterons le 28 février. Comme d'habitude, son analyse se place très au-dessus des arguments plus ou moins fallacieux, plus ou moins démagogiques, plus ou moins pontifiants, plus ou moins menaçants, plus ou moins indignés, plus ou moins gnangnans et plus ou moins larmoyants des traditionnels occupants de la scène politique.

Olivier Delacrétaz conclut son éditorial par des propos qu'en temps normal je jugerais pleins de sagesse:

La loi renforcée telle qu'elle existe aujourd'hui (...) permet de traiter correctement les problèmes posés par les délinquants étrangers. Le reste dépend de la conscience, du courage et de la volonté politique de ceux qui, du haut en bas de l'échelle, appliqueront la loi. Ce sont autant de vertus qui ne découlent pas de la Constitution.(...)

Tout cela est vrai. Le seul problème, c'est que la conscience, le courage et la volonté politique n'existent ni en haut de l'échelle ni en bas ni au milieu.

Excès

Le suicide de Benoît Violier, cuisinier prestigieux, a déclenché des torrents de larmes et un deuil quasi national dans le canton de Vaud.

Compte tenu de sa célébrité, il était normal que les obsèques du chef eussent lieu à la cathédrale de Lausanne, où il a reçu l'hommage de sa famille, des ses amis, de sa clientèle, des représentants du monde politique, médiatique et gastronomique, sans parler des centaines de gens qui ne l'avaient jamais vu, pour n'avoir pas eu les moyens de manger dans son restaurant, mais qui croyaient sentir que le pays venait de perdre un grand artiste.

La mort d'un homme de quarante-quatre ans au sommet de la réussite – ou pas – est un événement tragique qui ne doit pas être minimisé. Mais l'excès contraire est blâmable aussi.

Un des amis du défunt aurait déclamé, au cours de la cérémonie d'adieu, cette envolée poétique: «Quand mon regard se tournera vers le ciel, je saurai reconnaître ton étoile car c'est celle qui brillera le plus.»

Oubliés les mages d'Orient qui avaient vu l'étoile.

Dans une cathédrale, il fallait oser.

Œuvre d'art en danger

Il s'est produit début février en Allemagne, à l'église Saint-Philippe de Mannheim, un événement qui m'a prodigieusement amusée: une nettoyeuse a pris une œuvre d'art contemporain exposée dans l'église pour du papier d'emballage et l'a flanquée dans une benne à ordures.

L'«auteure» de cet impérissable fruit du génie humain en a été fort choquée, ce qui se comprend d'autant mieux que son œuvre, réalisée à partir de couvertures de sauvetage en aluminium doré, était consacrée au sort des migrants et des sans-abri.

Afin d'éviter que se reproduise ce regrettable incident, l'«artiste», après avoir plus ou moins restauré son œuvre, a paraît-il rédigé, en allemand je suppose, un avertissement ainsi libellé: «Laisser en l'état s.v.p. Ceci appartient à l'œuvre d'art. Merci!»

Avis aux femmes de ménage, chez qui le bon sens l'emporte sur la sensibilité à l'art contemporain.

Bon sang, mais c'est bien sûr!

Si les Roms ont tendance à laisser dans un état de saleté répugnant les lieux où ils ont séjourné dans notre beau pays, ce n'est pas du tout parce qu'ils aiment les immondices ou méprisent l'hygiène. Selon une «docteure» en anthropologie tessinoise, «auteure» d'une thèse sur le mode de vie des Roms et médiatrice dans son canton pour les «gens du voyage», c'est parce que ces derniers «considèrent [les] lieux mis à leur disposition comme “des territoires étrangers, appartenant aux autres, aux étrangers”». Lesdits lieux se situent par conséquent «dans le domaine de l'impur», de sorte que, du point de vue de ces braves gens, «la saleté se trouve donc dans le bon endroit». Madame le docteur est d'avis que cette manière d'agir est «une façon pour eux “d'exprimer symboliquement la façon dont ils considèrent” les étrangers qui les accueillent...»

En d'autres termes, les Roms considèrent les gens qui les reçoivent comme un ramassis de détritiques, pour ne pas dire un tas d'excréments, et le leur font savoir.

Message reçu.

M.P.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Après avoir cambriolé la bijouterie Sanzor, le malotru s'est enfui avec son larcin.» Dites: «Après avoir cambriolé la bijouterie Sanzor, le voleur s'est enfui avec son butin.»

L'art de l'euphémisme est une belle chose, mais digne d'une meilleure cause.

Le pinailleur

Encore des remerciements

Depuis notre dernier numéro, de nombreux lecteurs nous ont versé des dons à leur tour. Qu'ils en soient ici remerciés.

Réd.

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057